

N/REF : 15/05/2025 16H39 C:000053 I:02312
V/REF : AC/C19478
V/Email reçu le Jeudi 15/05/2025 a 16H39

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BCRA
IMMEUBLE : BACCARAT - BCRA
72/76, AVENUE WILLY BRANDT
.
44400 REZE

Rennes, le 28 Mai 2025

Référence Marché: 024054-PBS-002-Lot6 Loire Atla
LOCALISATION : ALLEE 76 BRANDT - MR ANEF FERRER 06 19 42 98 38
LOGEMENT N° 120292, PORTE N°C24, 2° ÉTAGE, TYPE 2

MOTIF : CONTACT : M SEROUX 07 44 92 53 61
: REBOUCHAGE PLACO + ENDUIT DE FINITION

Donneur d'ordre : Mme C. CHOPIN

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 22/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
REPRISE PLACO A L'ENDUIT
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 22/05/25 a 14H54 Mme C. CHOPIN

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL010-Ff	Réparation fuite	PP 1	138,00	138,00
TOTAL H.T.					138,00
T.V.A. a 20,00%					27,60
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>165,60</u>

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.